

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° I-4</b>  <b>26SGADL0040</b>

**SEANCE DU  
16 AVRIL 2026**

<p><b><u>Nombre de conseillers en exercice :</u></b> <b>70</b></p> <p><b><u>Nombre de conseillers présents :</u></b> <b>68</b></p> <p><b><u>Date de convocation :</u></b> <b>9 avril 2026</b></p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b> <b>20 avril 2026</b></p>
--

<p><b><u>OBJET :</u></b> <b>Détermination du nombre des membres du bureau</b></p>
---

<p><b><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u></b> <b>70</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u></b> <b>70</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u></b> <b>0</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u></b> <b>0</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 2</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 0</b></li> </ul>
--

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 16 avril à dix-huit heures** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'ALTO - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Christophe DUMONT - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Jean-François JAUNET - M. Charles LANDRE - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Paul LUARD - M. David MARTI - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Viviane PERRIN - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Noël VALETTE - M. Fabrice VESVRES - M. Arnaud SANVERT - Mme Christine PLOCINICZAK - Mme Tiffany BEURIER - M. Christian DARROUX - M. Mohamed MESSOUSSA - Mme Béatrice BARNAY - M. Alain PHILIBERT - Mme Marie-Josèphe MATHY - M. Stephan SAVETIER - M. Samuel BRANDILY - M. Thomas FOURRIER - Mme Mélanie MAES - M. Dominique JOUANNE - Mme Magali DOUHERET - Mme Sandra OSMAN - M. Sébastien LATINO - Mme Carine TRAVERS - M. Cyrille POLITI - M. Jean-Louis SAVETIER - Mme Concetta BRENIER - M. Baptiste-Alexis PERRAUDIN - Mme Chantal CORDELIER - M. Rémi FALCAND - M. Alain ROBERT - Mme Florence BARBERY - Mme Anne PERNIN - M. Daniel MARTINON - Mme Catherine JETTE - M. Jean-Michel DUFAUT - Mme Emilie NAUDIN - M. Florian SARTARIN - M. Laurent MILLIET - Mme Florence PAUCHARD - M. Sébastien GAUTHERON - M. Frédéric BORNE - M. Frédéric FAUCHON - M. Guillain GILLIOT - M. Laurent THOMASSET - Mme Anne SEVIN - Mme Solange CAPBER - M. Antoine WIECZOREK - Mme Laure BUFFENOIR THERY

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme SIVIGNON (pouvoir à M. Gérard DURAND)  
M. BONNAND (pouvoir à M. Antoine WIECZOREK)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Florence BARBERY



Vu les articles L.2122-7 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la composition du bureau d'un établissement public de coopération intercommunale et à l'élection des membres du bureau au scrutin secret et à la majorité absolue à trois tours ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2025-10-20-00003 en date du 20 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Le rapporteur expose :

« L'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales précise que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de ces « autres membres » est laissé à l'appréciation de l'assemblée. Les « autres membres » du bureau sont traditionnellement appelés à la CUCM les « conseillers délégués ».

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour la CUCM, le nombre de vice-présidents est ainsi de 14.

Il vous est proposé d'acter la composition du bureau communautaire comme suit :

24 membres dont :

- 14 vice-présidents
- 10 autres membres du bureau

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- De fixer à 24 le nombre de membres du bureau communautaire, autre que le Président, répartis comme suit :
- De fixer à 14 le nombre de vice-présidents qui composera le bureau,
- De fixer à 10 le nombre d'autres membres du bureau qui feront parties également du bureau.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 20 avril 2026  
et publié, affiché ou notifié le 20 avril 2026

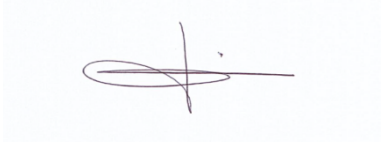
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

Isabelle LOUIS



La secrétaire de séance,  
Florence BARBERY

